REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **22 juin 2017**

Compte rendu affiché le **29 juin 2017**

Date de convocation du Conseil municipal le **16 juin 2017**

Président : **Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Yvette JANIN**

Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Saïd YAHIAOUI, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Batoul HACHANI.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Christine BERTIN à Marie-Emmanuelle SYRE, Oscar ARAZ à Kaoutar DAHOUM, Virginie COMTE à Pierre DUSSURGEY, Philippe ZITTOUN à Saïd YAHIAOUI, Christiane PERRET-FEIBEL à Charazede GAHROURI, Sacha FORCA à Philippe MOINE.

Membres absents excusés :

Membres absents : **Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Mustafa USTA**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	37

Objet :

17.06.0766
Concertation sur le projet de renouvellement urbain (NPNRU) - Loi Lamy

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 29 JUIN 2017
S JURIDIQUES
ON LOCALE
DIR

RAPPORT DE MONSIEUR GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

Le renouvellement urbain de l'ancienne ZUP de Vaulx-en-Velin, largement engagé, est un des projets phares de la Politique de la ville sur l'agglomération lyonnaise. Une étape cruciale se profile avec la ZAC du MAS qui doit prochainement entrer en phase opérationnelle. La commune tient à associer étroitement les habitants à la transformation de leur quartier. La loi Lamy du 21 février 2014 offre un cadre nouveau pour le développement d'une concertation réelle.

En application de cette loi, la Métropole de Lyon, pilote du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) à l'échelle de l'agglomération de Lyon, a l'obligation d'ouvrir une concertation règlementaire sur le projet de renouvellement urbain de Vaulx-en-Velin. Le conseil de la Métropole de Lyon a ainsi délibéré le 22 mai 2017 pour ouvrir cette concertation qui devra se clore au plus tard à la date de signature du NPNRU, prévue courant 2018.

Pour satisfaire aux obligations réglementaires de la loi Lamy et à l'article L 103-2 du code de l'urbanisme, la Métropole de Lyon prévoit :

1- La mise à disposition du public d'un dossier, avec un registre pour le recueil des avis :
- A la Mairie, place de la Nation à Vaulx-en-Velin
- Au GPV, 3 avenue Maurice Thorez à Vaulx-en-Velin
- A la Métropole de Lyon - Direction de la politique de la ville, 79 rue Molière à Lyon 3^{e}

2- Une réunion publique en septembre en présence du Vice-président de la Métropole, du Maire et du représentant de l'Etat.

Le dossier mis à disposition du public comprendra notamment :
- Un plan du périmètre de projet soumis à la concertation
- Un document de présentation générale du secteur de la Grande Ile
- Un document de synthèse des objectifs du projet de renouvellement urbain
- Un cahier destiné à recueillir les avis

Ces documents seront complétés en tant que de besoin au fur et à mesure de l'avancée des études et des décisions des Comités de Pilotages partenariaux du NPNRU.
Les habitants seront informés par un avis administratif affiché dans les locaux de la Métropole et à la Mairie de Vaulx-en-Velin. Cet avis sera publié dans un journal local 15 jours au moins avant le début de la date effective d'ouverture de la concertation.

Le bilan de la concertation sera présenté, pour approbation, au Conseil de la Métropole au plus tard début 2018.

Afin de d'assurer une information la plus large possible, et de permettre le dialogue et le débat, il est proposé d'ajouter aux éléments réglementaires les éléments complémentaires suivants :

1- Des outils de compréhension et d'information sur le projet :
- Une version WEB du dossier de concertation
- Une réédition de la plaquette sur le Quartier du Mas (avec ajustements récents)
- Un dossier dans Vaulx-en-Velin journal

- Des permanences en mairie et au GPV avec des panneaux de présentation
- Une exposition à ciel ouvert sur les espaces en transition du Mas du Taureau

2- Des outils numériques à développer avec des établissements ressources comme l'ENSAL, le Planétarium, Ebulliscience, Pixxim, Erasme…

3- Des instances pour dialoguer, faciliter l'expression et le débat « critique », faire des propositions :
- Une réunion publique de lancement en format table ronde
- Des présentations spécifiques avec les Conseils de quartier concernés et le Conseil citoyen
- Des ateliers de dialogue avec les habitants de type « cartes sur tables » autour de plusieurs thématiques fortes du projet (ex. le logement, les déplacements, les espaces publics, les équipements…)

4- Une recherche de contact direct avec les habitants, sur le site

5- Une restitution vivante des remarques recueillies

La concertation pourrait se dérouler avec le calendrier suivant :
- Juillet : mise à disposition du dossier de concertation après information dans Vaulx-en-Velin Journal
- Septembre : dossier Vaulx-en-Velin Journal et réunion publique de présentation
- Septembre-Octobre : Conseils de quartier et Conseils citoyens
- Octobre à décembre : ateliers publics et permanences d'information
- Décembre : restitution festive et inauguration de l'expo à ciel ouvert
- Janvier : réunion publique de « clôture » de la concertation et présentation des grandes lignes du projet de Renouvellement Urbain

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

➢ Prend acte de cette concertation sur le projet de renouvellement urbain (NPNRU) – loi Lamy.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Monsieur le Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pierre DUSSURGEY